



Commissariat au lobbying
du Canada

Office of the Commissioner
of Lobbying of Canada



RAPPORT ANNUEL

2025-2026



Cette publication est disponible en ligne et en format PDF à lobbycanada.gc.ca.

Les formats accessibles sont disponibles sur demande en communiquant avec info@lobbycanada.gc.ca.

Autorisation de reproduire

À moins d'indication contraire, l'information contenue dans cette publication peut être reproduite, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission du Commissariat au lobbying, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, que le Commissariat au lobbying soit mentionné comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec le Commissariat au lobbying ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins de redistribution commerciale, faire parvenir un courriel à : info@lobbycanada.gc.ca.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada représenté par la commissaire au lobbying du Canada, 2026

Numéro de catalogue Lo1F-PDF
ISSN 1925-9204

Also available in English under the title: *Annual Report 2025-26, Office of the Commissioner of Lobbying of Canada*.

Préface

Le présent rapport est présenté au Parlement du Canada conformément à l'article 11 de la *Loi sur le lobbying* L.R.C., 1985, ch. 44 (4e suppl.).

Dans les trois mois suivant la fin de chaque exercice, la commissaire doit préparer un rapport faisant état de l'application de la *Loi sur le lobbying* pendant l'exercice. Elle est tenue de présenter ce rapport au Président du Sénat et au Président de la Chambre des communes. Chaque président dépose le rapport à la chambre qu'il préside.

Table des matières

Message de la commissaire	1
Ce que nous faisons	2
Favoriser la transparence	3
Pleins feux – Nouveau seuil d’enregistrement	6
Pleins feux – Le respect des délais des enregistrements et des rapports de communication	11
Assurer la conformité	15
Accroître la sensibilisation et la compréhension	18
Fonctionnement du Commissariat	23
Regard sur l'avenir	25
Annexe	26

Message de la commissaire

« Le lobbying est une activité légitime, mais la **transparence est essentielle** pour que les Canadiennes et Canadiens sachent qui exerce des activités de lobbying, auprès de qui et sur quelles questions.

La transparence ne devrait pas être facultative. »



Depuis ma nomination au poste de commissaire au lobbying à la fin de 2017, je me prépare à une révision de la *Loi sur le lobbying*. Cette révision est maintenant en cours.

En février 2026, le Comité ETHI a été officiellement chargé par la Chambre des communes de mener un examen de la Loi. Le Comité m'a ensuite invitée à comparaître le 9 mars 2026. Avant ma comparution, j'ai partagé 21 recommandations fondées sur mes huit années d'expérience dans l'administration du régime fédéral de lobbying qui permettraient d'améliorer et de moderniser la *Loi sur le lobbying*.

Alors que l'étude se poursuit, je reste déterminée à aider le Comité à cerner les améliorations législatives qui permettront au Canada de rester à l'avant-garde en matière de transparence du lobbying pour les années à venir.

Le lobbying est utile et nécessaire. Il est toutefois important qu'il soit exercé de manière transparente et éthique, et que les règles soient simples, claires et applicables.

J'ai publié, en juillet 2025, un nouveau bulletin d'interprétation qui réduit le seuil d'enregistrement pour les organisations et les personnes morales, entrant en vigueur le 19 janvier 2026. Une grande partie de l'exercice 2025-2026 a été consacrée à la mise en œuvre du nouveau seuil. Malgré l'augmentation du volume de services, l'équipe a consolidé sa réputation de service de conseils fiable et de grande qualité, et son engagement envers l'amélioration continue.

De plus, mon équipe et moi sommes résolus à poursuivre nos travaux visant à améliorer le Registre des lobbyistes, à accroître la sensibilisation et la compréhension du régime fédéral de lobbying par les parties prenantes et à vérifier que les déclarants, les lobbyistes et les anciens titulaires d'une charge publique désignée respectent la Loi et le Code.

Notre travail est ancré dans toutes les valeurs du secteur public. Je suis très consciente de notre responsabilité à l'égard de la gestion des ressources publiques dans l'administration de la *Loi sur le lobbying*. L'augmentation constante des coûts, en particulier les coûts liés aux technologies de l'information, exerce une pression sur nos ressources humaines pour continuer à exécuter le mandat confié au Commissariat par le Parlement.

Je suis toujours très fière de mon équipe et du travail que nous réalisons. Selon une étude fondée sur le plus récent Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux, notre bureau s'est classé au premier rang parmi les organisations fédérales, reflétant le sens commun de la mission, de la collaboration et de l'intégrité qui anime l'équipe. Je suis fière que notre bureau soit l'une des deux seules organisations où 100 % des membres du personnel ont déclaré que leur lieu de travail était un excellent endroit où travailler.

Alors que nous entamons un nouvel exercice financier, j'espère que l'examen législatif de la *Loi sur le lobbying* débouchera sur des changements qui renforceront la transparence. Nous devons continuer à plaider en faveur d'une plus grande transparence et d'un comportement éthique dans le cadre des activités de lobbying auprès des titulaires d'une charge publique fédéraux, afin de renforcer la confiance du public dans notre démocratie.

Nancy Bélanger
Commissaire au lobbying

Ce que nous faisons

Le régime fédéral de lobbying établit des exigences et des normes pour le lobbying transparent et éthique auprès des titulaires d'une charge publique fédéraux. La commissaire au lobbying, avec l'appui du Commissariat, administre la *Loi sur le lobbying* et le *Code de déontologie des lobbyistes*.

La commissaire au lobbying est une agente indépendante du Parlement et relève directement du Parlement.

Mandat et rôle

Nos principales responsabilités sont les suivantes :

- entretenir et améliorer le Registre des lobbyistes
- élaborer et fournir des services éducatifs et renseignements afin d'accroître la sensibilisation et la compréhension du régime du lobbying et des obligations de conformité
- effectuer du travail en matière de conformité qui soutient le respect de la *Loi sur le lobbying* et du *Code de déontologie des lobbyistes*



Pourquoi le lobbying transparent et éthique est important

Lorsqu'il est effectué de façon transparente et éthique, le lobbying est un travail légitime qui peut aider les fonctionnaires à prendre des décisions éclairées.

La transparence habilite également les citoyennes et les Canadiens de connaître, d'analyser et de questionner l'effet des activités de lobbying faites auprès des titulaires d'une charge publique fédéraux.

Favoriser la transparence

Registre des lobbyistes

Le [Registre des lobbyistes](#) est l'outil principal pour assurer la transparence des activités de lobbying. Il permet aux Canadiennes et Canadiens d'explorer et d'analyser les renseignements que les lobbyistes sont tenus de divulguer lorsqu'ils exercent des activités de lobbying auprès des titulaires d'une charge publique fédéraux.

Il donne accès à une multitude d'informations et d'outils, tels que des statistiques, des alertes de recherches et des ensembles complets de [données téléchargeables](#). Les enregistrements contiennent un large éventail d'informations sur les activités de lobbying, notamment :

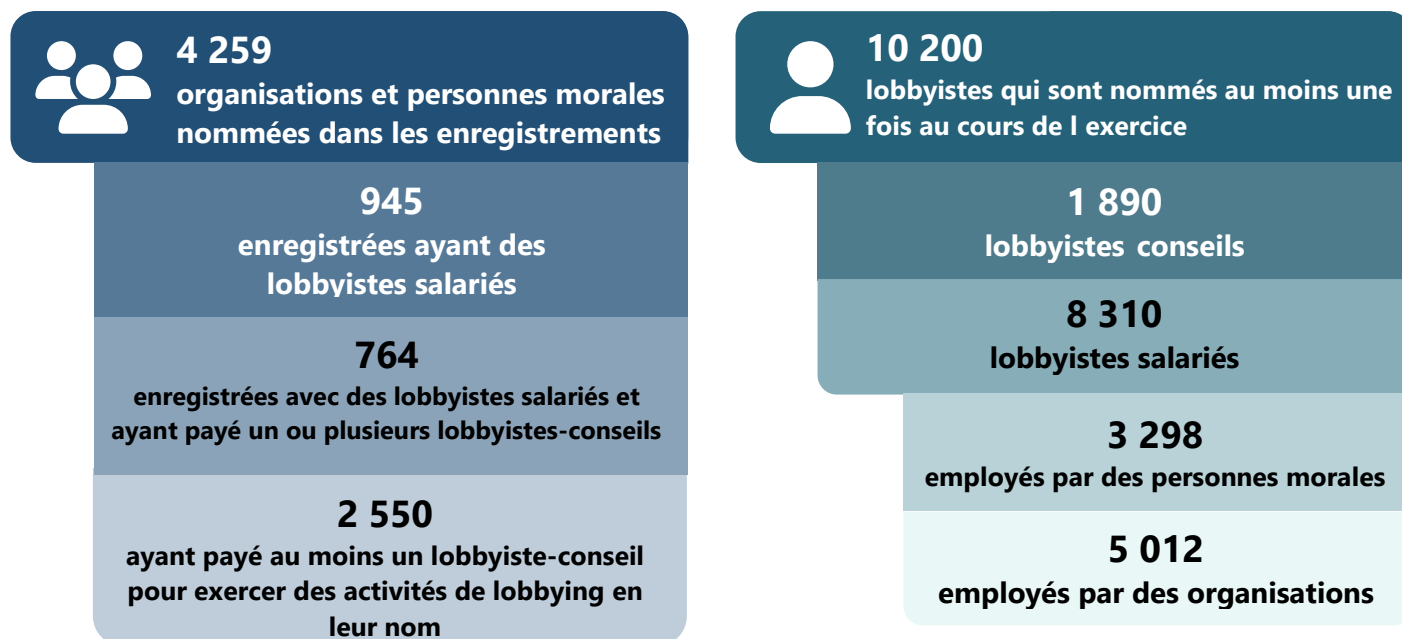
- les informations sur le client/l'employeur (y compris les sociétés-mères et les filiales)
- le nom des lobbyistes et les charges publiques occupées
- les institutions fédérales qui font l'objet de lobbying
- des détails sur les activités de lobbying, y compris leur objet et la description des questions faisant l'objet du lobbying
- les techniques de lobbying utilisées (c'est-à-dire : orales, écrites, appels au grand public)
- le financement du gouvernement national et étranger, le cas échéant.

Les lobbyistes-conseils doivent déposer une déclaration distincte pour chaque client. Pour les lobbyistes salariés (personnes morales ou organisations), le plus haut dirigeant rémunéré doit enregistrer la personne morale ou l'organisation si cette dernière atteint le [seuil d'une partie importante des fonctions](#). Un seuil d'enregistrement réduit à 8 heures cumulées sur une période de 4 semaines consécutives est entré en vigueur le 19 janvier 2026.

Les personnes morales doivent dresser la liste de tous les cadres supérieurs qui exercent des activités de lobbying et de tous les employés dont les activités de lobbying constituent une partie importante de leurs fonctions, tandis que les organisations doivent dresser la liste de tous les employés qui exercent des activités de lobbying.

Aperçu

Qui a participé à des activités de lobbying en 2025-2026



Qui fait l'objet d'activités de lobbying par le biais d'une communication orale organisée à l'avance

Titulaire d'une charge publique désignée	Nombre de communications déclarées
Députés	13 752
Sous-ministres, sous-ministres délégués et sous-ministres adjoints	9 541
Chefs de cabinet	3 609
Membres du cabinet du premier ministre, y compris lorsque le premier ministre participe	3 009
Ministres	2 843
Sénateurs	1 845
Premier ministre seulement	170

Institutions fédérales et sujets dans les enregistrements et rapports de communication

Cinq principales institutions fédérales			Cinq principaux sujets		
	Enregistrements	Rapports de communication		Enregistrements	Rapports de communication
1	Chambres des communes	Chambres des communes	1	Développement économique	Développement économique
2	Cabinet du premier ministre	Innovation, sciences et développement économique Canada	2	Industrie	Industrie
3	Innovation, sciences et développement économique Canada	Ministère des finances	3	Impôts et finances	Environnement
4	Ministère des finances	Ministère des ressources naturelles	4	Environnement	Commerce international
5	Sénat du Canada	Cabinet du premier ministre	5	Infrastructure	Impôts et finances

Pleins feux

Nouveau seuil d'enregistrement

Le 19 janvier 2026, un nouveau seuil d'enregistrement est entré en vigueur, augmentant ainsi le nombre d'organisations et de personnes morales tenus d'enregistrer leurs activités de lobbying. Le seuil définissant ce qui constitue une « partie importante des fonctions » a été réduit de 32 heures à 8 heures sur une période de quatre semaines.

La nouvelle interprétation de la commissaire Bélanger s'aligne davantage sur les principes de la *Loi sur le lobbying*, qui visent à garantir que les Canadiennes et les Canadiens sachent qui fait du lobbying auprès des représentants du gouvernement fédéral et à quels sujets.

Datant de 2009, l'interprétation antérieure permettait à une part considérable des activités de lobbying menées par des lobbyistes salariés de ne pas être déclarées, ce qui nuisait à la transparence. De plus, elle s'inspirait d'une norme prévue par la législation américaine qui n'utilise pas l'expression « une partie importante des fonctions ».

Ce changement ne s'applique pas aux lobbyistes-conseils, qui doivent enregistrer tout engagement à effectuer du lobbying au nom de leurs clients.

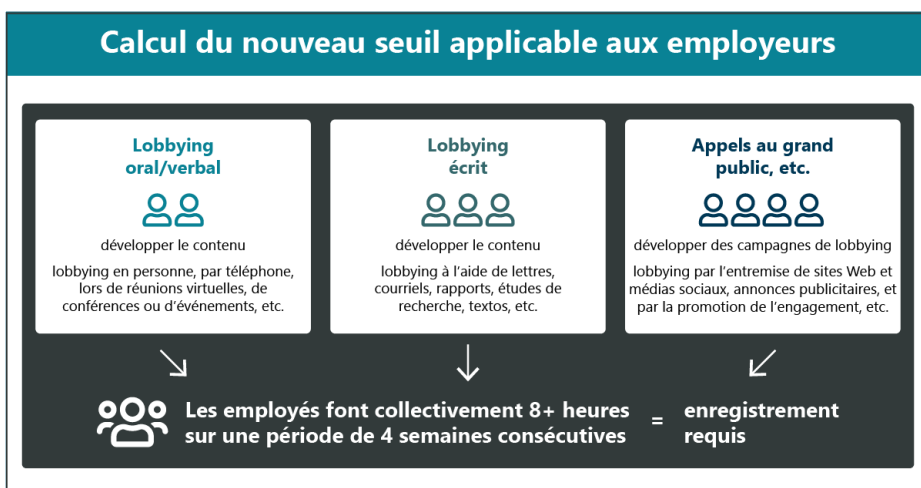
Étant donné que la restriction quinquennale sur le lobbying applicable à tout ancien titulaire d'une charge publique désignée (TPCD)

contient l'expression « une part importante de l'ensemble des activités qu'il exerce pour son employeur », un [bulletin d'interprétation à ce sujet](#) accompagné d'une période de transition ont également été publiés.

Semblable au nouveau seuil d'enregistrement, cette interprétation précise qu'un ancien TPCD employé par une personne morale ne peut pas atteindre ni dépasser huit heures de lobbying au cours d'une période de quatre semaines consécutives.

Afin de favoriser la conformité, le Commissariat a mené des actions de sensibilisation ciblées pour faire connaître les changements, notamment en combinant une publicité payante, de nouvelles ressources éducatives publiées, et des séances d'information. Ces efforts visaient principalement les organisations et les personnes morales qui n'étaient peut-être pas assujetties à la Loi auparavant. D'autres activités sont décrites dans la section « Sensibilisation et compréhension » du présent rapport.

Le maintien de la transparence exige relativement peu d'effort, mais il est essentiel pour préserver la confiance du public dans nos institutions fédérales.

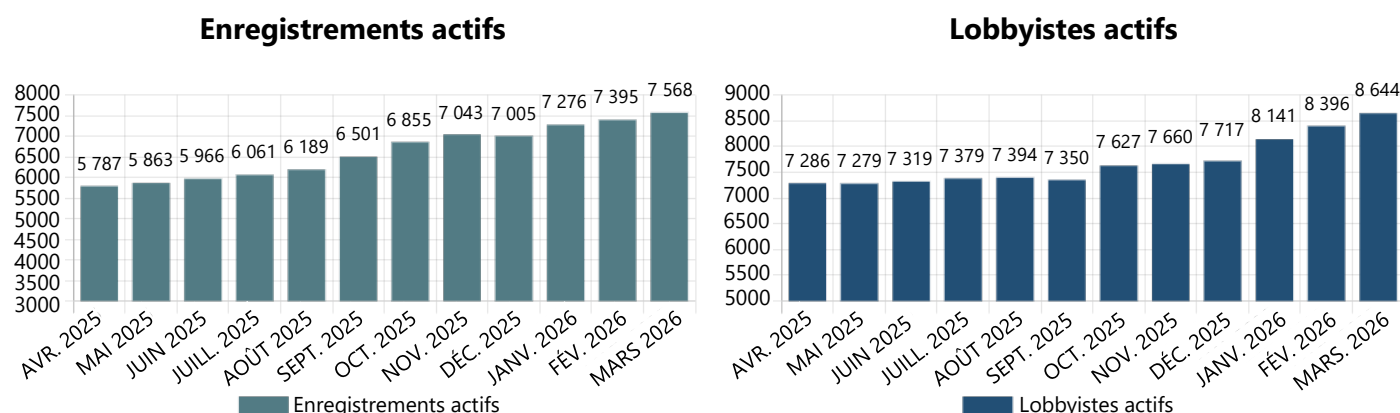


Les enregistrements actifs et lobbyistes actifs

Malgré les élections d'avril 2025, la tendance à la hausse du nombre d'enregistrements actifs et de lobbyistes actifs s'est poursuivie en 2025-2026. À l'exception des mois d'avril et de mai 2025, de nouveaux records d'enregistrements actifs ont été établis chaque mois, culminant en mars 2026 avec un record historique de 7 458 enregistrements actifs, fracassant le précédent record de 6 223 atteint en novembre 2024. L'augmentation de 17 % des enregistrements actifs peut être attribuée en partie à la réduction du seuil d'enregistrement qui est entré en vigueur en janvier 2026. En effet, entre le 19 janvier 2026 et le 5 mai 2026, 211 nouvelles organisations et personnes morales se sont ajoutées au Registre.

En ce qui concerne les lobbyistes actifs, de nouveaux records mensuels ont été établis chaque mois à partir d'août 2025 à mars 2026. Un nouveau record historique a été établi en mars 2026, avec 8 644 lobbyistes actifs — soit 14 % de plus que le précédent record de 7 421 en janvier 2025.

Les chiffres ci-dessous représentent le nombre d'enregistrements et de lobbyistes enregistrés chaque mois.

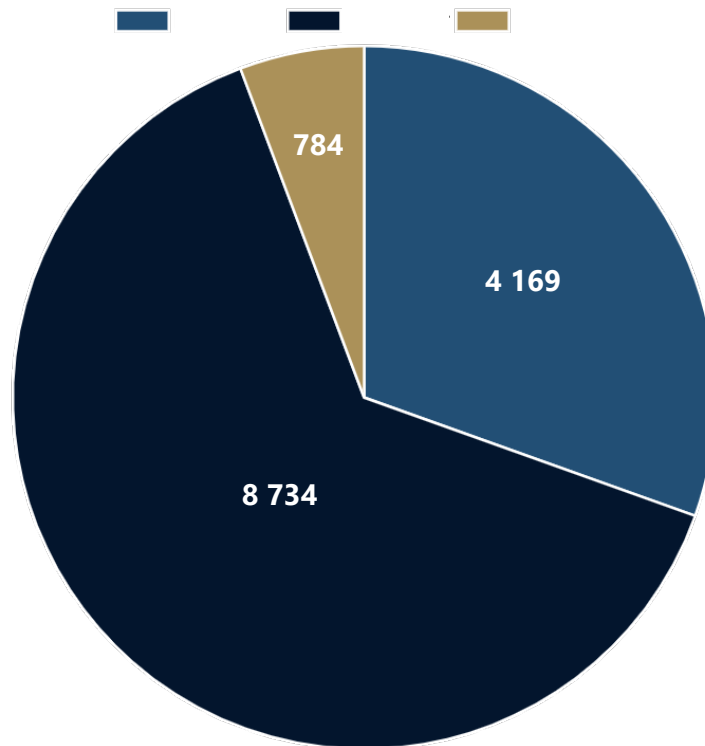


Vérification des enregistrements

Du 1er avril 2025 au 31 mars 2026, le Commissariat a examiné et publié 13 687 enregistrements, y compris de nouveaux enregistrements, des enregistrements réactivés et des enregistrements mis à jour. Ceci équivaut à une moyenne de 1 141 enregistrements par mois.

Bien que le nombre total d'enregistrements examinés et publiés en 2025-2026 ait été inférieur d'environ 500 à celui de l'année précédente, le nombre d'enregistrements nouveaux et réactivés a augmenté d'environ 30 %. La baisse de 23 % des enregistrements mis à jour reflète un retour à des niveaux plus habituels. En 2024-2025, le nombre de mises à jour avait été exceptionnellement élevé en raison d'une modification apportée au Registre des lobbyistes qui exigeait les déclarants à mettre à jour leur enregistrement actif en reliant les sujets traités à leurs détails. Cette modification visait à rendre les renseignements contenus dans les enregistrements et les rapports de communication plus compréhensibles.

Activités d'enregistrements



Les rapports de communication

Au total, 39 879 communications orales et organisées à l'avance ont eu lieu au cours de l'exercice financier. Non seulement cela représente une augmentation de plus de 8 800 par rapport à l'année précédente, mais cela a également établi un nouveau record historique en dépassant de 13,5 % le précédent record de 34 490 établi en 2023-2024.

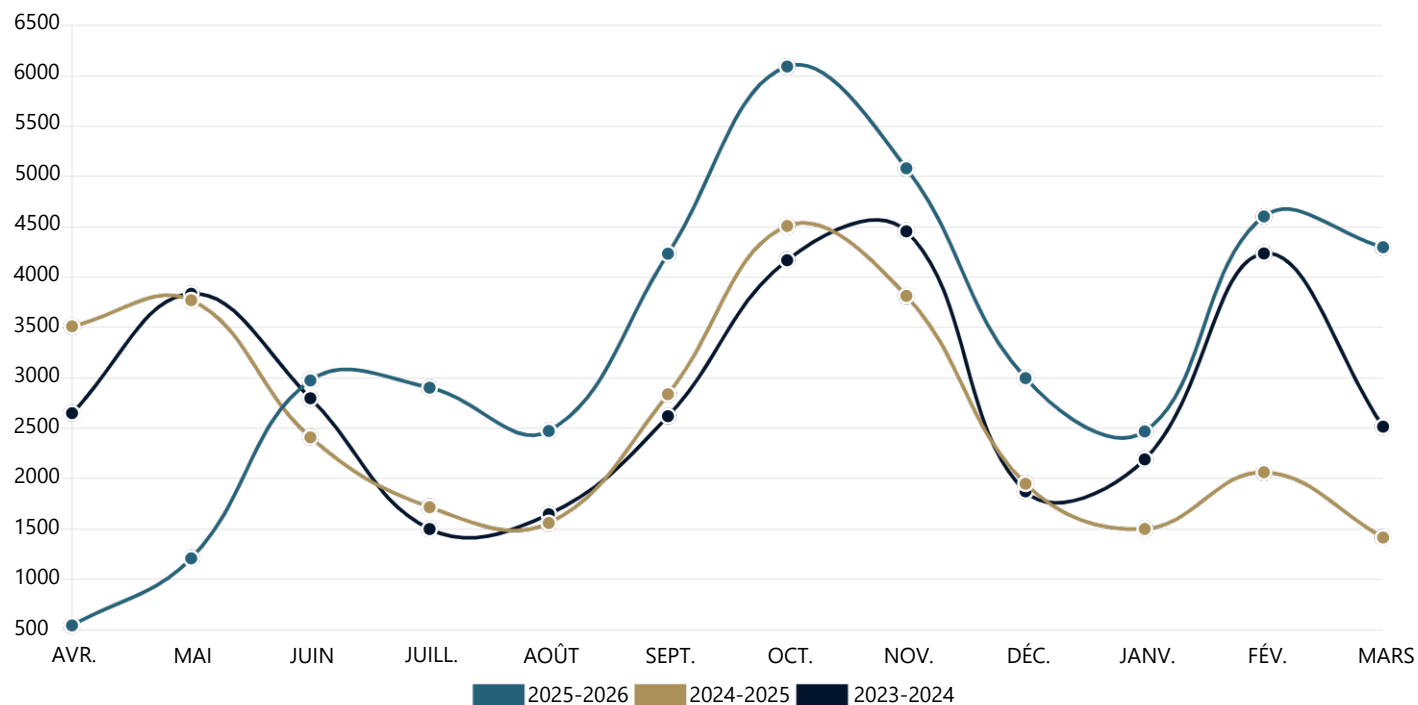
De juin 2025 à mars 2026, de nouveaux records mensuels ont été établis pour chaque mois correspondant.

Le mois d'octobre a continué de se démarquer, établissant un nouveau record historique pour la deuxième année consécutive. En octobre 2025, 6 093 rapports ont été déposés, soit plus de 1 500 de plus que le précédent record de 4 509 établi en octobre 2024.

Le nombre nettement plus faible de rapports de communication en avril et mai 2025 est probablement attribuable aux élections générales tenues à la fin du mois d'avril. De telles baisses dans les rapports de communication sont courantes pendant les périodes électorales, car la dissolution du Parlement fait en sorte que les députés ne sont plus titulaires d'une charge publique désignée.



Rapports de communication – D'un mois à l'autre

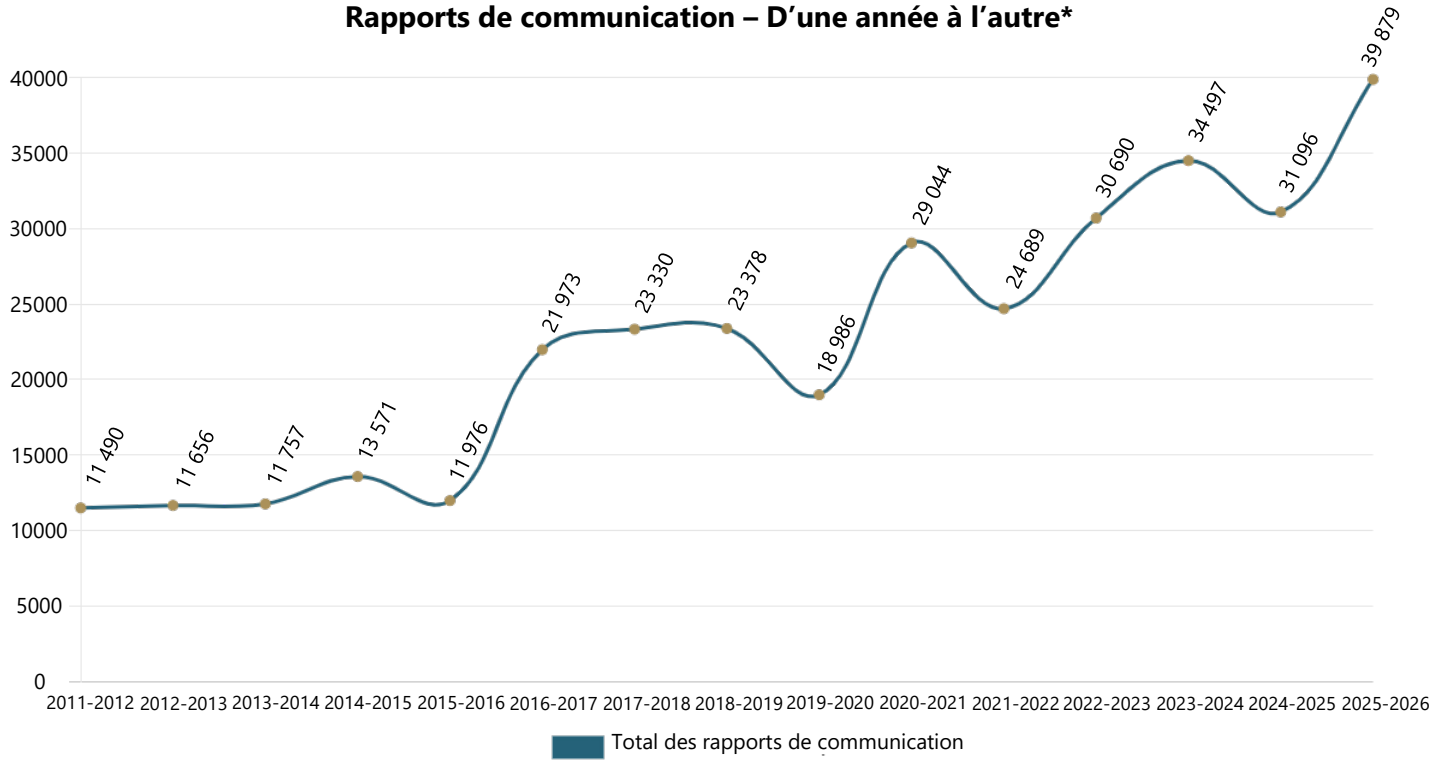


Année	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars
2025-2026	542	1 208	2 975	2 903	2 473	4 234	6 093	5 082	2 998	2 469	4 604	4 298
2024-2025	3 513	3 772	2 410	1 716	1 559	2 838	4 509	3 815	1 949	1 500	2 063	1 415
2023-2024	2 650	3 836	2 798	1 499	1 646	2 620	4 169	4 456	1 873	2 191	4 236	2 516



Ces chiffres représentent le nombre de communications qui ont eu lieu entre le 1 avril et le 31 mars, et qui ont été déposées au Registre avant le 1 mai 2026. Cette approche permet d'augmenter la précision du nombre de communications qui ont eu lieu pendant l'année, puisqu'ils incluent les communications de mars qui doivent être soumises avant le 15e jour du mois d'avril.

Rapports de communication – D’une année à l’autre*



*Une légère différence par rapport aux totaux annuels rapportés précédemment peut se produire en raison de rapports de communication tardifs ou de retraits de rapports erronés suite à une vérification.

Pleins feux

Le respect des délais des enregistrements et des rapports de communication

Comme le dit l'expression, « Une transparence différée est une transparence refusée ».

L'efficacité et la crédibilité du régime fédéral de lobbying reposent sur des divulgations faites en temps voulu et avec précision. Les enregistrements permettent aux Canadiennes et aux Canadiens de savoir qui fait du lobbying auprès des titulaires d'une charge publique fédéraux et sur quels sujets. Lorsque les déclarations sont déposées en retard, cette transparence s'en trouve compromise.

En vertu de la *Loi sur le lobbying*, le fait de ne pas s'enregistrer dans les délais prescrits ou de soumettre des rapports de communication au plus tard 15 jours après la fin du mois au cours duquel la communication a eu lieu constitue une infraction. Bien que le Commissariat accepte les rapports tardifs pour accroître la transparence, de tels retards limitent la capacité du public d'accéder à l'information au moment où elle est la plus pertinente. Des enquêtes ne sont menées que lorsqu'elles seraient nécessaires pour assurer la conformité future.

Les déclarations tardives demeurent un problème persistant. Chaque année, environ 8 % des inscriptions et 6 % des rapports de communication sont soumis en retard. Même si les taux de conformité globaux sont élevés, cela représente tout de même des milliers de déclaration tardives à chaque année. Rien qu'en 2025-2026, 1 148 enregistrements (les nouveaux enregistrements, les réactivations et les mises à jour) ainsi que 2 037 rapports de communication ont été déclarés en retard.

Les lobbyistes-conseils représentent 95 % des 212 nouvelles inscriptions tardives. Il en a résulté un retard dans la divulgation publique des mandats conclus entre les lobbyistes-conseils et leurs clients.

Afin de renforcer le cadre du lobbying, la commissaire a formulé plusieurs recommandations au Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique (ETHI) dans le cadre de son étude de la *Loi sur le lobbying*. Celles-ci comprennent l'introduction de mesures de conformité supplémentaires, notamment la formation obligatoire, des sanctions administratives pécuniaires et des interdictions temporaires d'exercer des activités de lobbying. Ensemble, ces outils permettraient des interventions plus rapides, souples et proportionnées en cas de non-conformité, tout en créant des incitatifs plus forts au respect des obligations légales.

L'enregistrement dans les délais n'est pas une simple formalité administrative. C'est essentiel pour préserver la confiance du public envers le régime de transparence du lobbying. Assurer l'enregistrement rapide des activités de lobbying demeure une priorité pour le Commissariat. Bien qu'une modernisation législative puisse renforcer sa capacité à intervenir efficacement, en son absence, le Commissariat continuera de mettre

1 148

**Enregistrements
en retard**

2 037

**Rapports de
communication en retard**

l'accent sur la sensibilisation, la surveillance et, au besoin, l'application de la Loi afin d'améliorer la conformité.

Tableau des enregistrements et rapports de communication en retard

	2025 2026	2024 2025	2023 2024	2022 2023
Pourcentage d'enregistrements en retard	8,4 %	7,4 %	8,3 %	8,1 %
Nombre d'enregistrements en retard	1 148	1 048	894	741
Pourcentage de rapports de communication en retard	5,5 %	6,6 %	6,2 %	6,2 %
Nombre rapports de communication en retard	2 037	2 120	2 140	1 864

Type des enregistrements en retard

Type	Lobbyistes conseils	Organisations (salariés)	Personnes morales (salariés)	Combinés
Nouveaux	202	3	7	212
Réactivés	44	5	2	51
Mis à jour	327	363	195	885
Total	573	371	204	1 148

Données saisies le 2026-05-01, pour les enregistrements soumis entre 2025-04-01 et 2026-03-31.

Tableau des enregistrements en retard

Période	Lobbyistes conseils	Organisations (salariés)	Personnes morales (salariés)	Combinés
De 1 jour à 15 jours	222	116	67	405
De 16 à 30 jours	89	78	43	210
De 31 à 90 jours	162	119	61	342
De 91 à 180 jours	70	47	29	146
Plus de 180 jours	30	11	4	45
Total	573	371	204	1 148

Données saisies le 2026-05-01, pour les enregistrements soumis entre 2025-04-01 and 2026-03-31.

Tableau des rapports de communication en retard

Période	Lobbyistes conseils	Organisations (salariés)	Personnes morales (salariés)	Combinés
De 1 jour à 15 jours	469	595	256	1 320
De 16 à 30 jours	43	257	61	361
De 31 à 90 jours	53	124	65	242
De 91 à 180 jours	7	51	7	65
Plus de 180 jours	15	29	6	9
Total	587	1 056	394	2 037

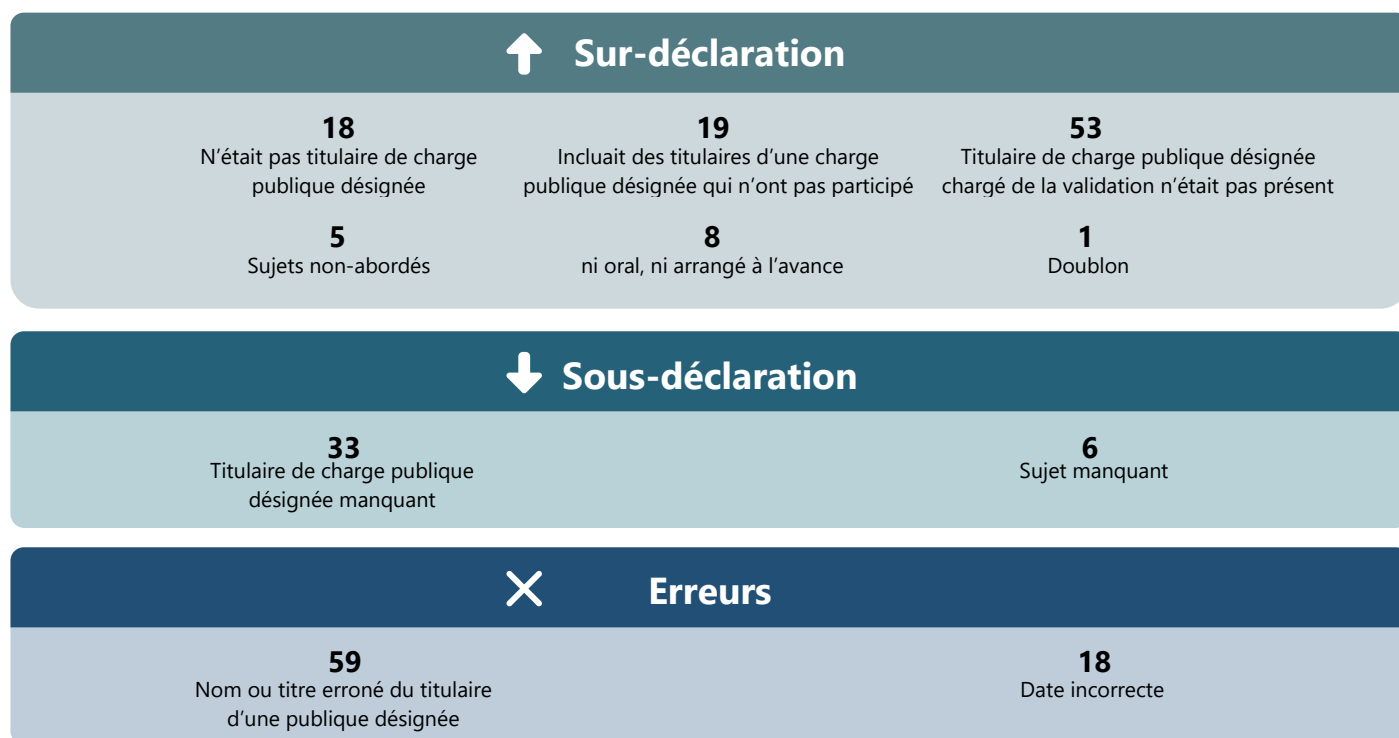
Données saisies le 2026-05-01, pour les rapports soumis entre 2025-04-01 et 2026-03-31.

Vérification des rapports de communication

Afin d'assurer l'exactitude des déclarations des lobbyistes, le Commissariat extrait chaque mois un échantillon (5 %) des nouveaux rapports de communication déposés au Registre des lobbyistes. Les titulaires de charge publique désignés mentionnés dans ces rapports sont tenus, en vertu de la *Loi sur le lobbying*, de confirmer si les renseignements fournis dans les rapports sont complets et exacts. Ils doivent le faire dans les délais prescrits, soit 30 jours. La commissaire peut signaler tout manquement à cette obligation dans un rapport.

En 2025-2026, le Commissariat a demandé la vérification de 1 833 rapports de communication à 207 des titulaires d'une charge publique désignée mentionnés dans ces rapports. Parmi ceux-ci, 1 545 ont été confirmés comme étant complets et exacts, tandis que 191 autres contenaient des inexactitudes, qui ont ensuite été corrigées. Certains rapports contenaient de multiples inexactitudes.

Inexactitudes courantes dans les rapports de communication







Services consultatifs





Au cours de l'exercice 2025-2026, le Commissariat a constaté une augmentation tant du nombre de parties prenantes individuelles (13 %) qui l'ont contacté que du nombre total de demandes de renseignements (9 %) qu'il a reçu.

Cette augmentation est sans aucun doute attribuable à l'entrée en vigueur, en janvier 2026, d'un nouveau seuil d'enregistrement obligeant un plus grand nombre d'organisations et de personnes morales à s'enregistrer. Les élections d'avril 2025 ont également suscité un intérêt accru de la part d'anciens titulaires d'une charge publique désignée, désireux de mieux comprendre leurs obligations en vertu de la restriction quinquennale en matière de lobbying.

Demandes par sources

Type	 Appels	 Courriels	 Appels et courriels	 Pourcentage
Lobbyistes (y compris les représentants)	3 130	2 657	5 787	82,8
Lobbyistes potentiels ou clients d'un lobbyiste	109	239	348	5,0
Titulaires d'une charge publique (anciens et actuels)	172	305	477	6,8
Grand public	189	165	354	5,1
Autres (p. ex. universitaires)	12	9	21	0,3
Total	3 612	3 375	6 987	100

Demandes par sujets



Type	 Appels	 Courriels	 Appels et courriels	 Pourcentage
Soutien à l'enregistrement et difficultés techniques	2 301	1 951	4 252	50,5
Loi sur le lobbying et règlements	822	954	1 776	21,1
Détails et conseils sur les enregistrements	919	580	1 499	17,8
Code de déontologie des lobbyistes	73	246	319	3,8
Autres (mandat, allégations, demandes de sensibilisation)	196	375	571	6,8
Total	4 311	4 106	8 417	100

Normes relatives à l'enregistrement et aux services consultatifs

Le Commissariat a continué d'afficher d'excellents résultats en 2025-2026, faisant preuve d'une performance constante dans tous les domaines, avec des résultats quasi parfaits ou parfaits dans l'ensemble.

La réactivité aux courriels est demeurée un point fort, 99,6 % des demandes simples ayant reçu une réponse dans les deux jours ouvrables et 100 % des demandes complexes ayant été traitées dans les 10 jours ouvrables.

Dans l'ensemble, ces résultats témoignent d'une excellence soutenue, renforçant l'engagement du Commissariat à offrir un service de haute qualité et rapide malgré une demande croissante.

Normes de services pour 2025 2026	 Objectif	 Résultats
Répondre aux courriels simples dans les deux jours ouvrables	90 %	99,6 %
Répondre aux courriels complexes dans les 10 jours ouvrables	85 %	100 %
Répondre aux appels dans un délai de 30 secondes	80 %	89,7 %
Examiner les nouveaux enregistrements dans les trois jours ouvrables	100 %	100 %
Traiter les messages vocaux en un jour ouvrable	85 %	100 %

Faits saillants

10 200
lobbyistes
(enregistrements actifs)

13 687
enregistrements

39 879 rapports
de communication
(record)

100 % des normes
de service
atteintes

Assurer la conformité

La conformité

Le Commissariat veille à ce que les déclarants, les lobbyistes et les anciens titulaires d'une charge publique désignée respectent leurs obligations en réalisant des activités visant à faire respecter la *Loi sur le lobbying* et le *Code de déontologie des lobbyistes*.

En plus de 37 dossiers de conformité reportés de l'année précédente, dont 2 enquêtes, le Commissariat a entamé 20 évaluations préliminaires au cours de l'exercice 2025-2026.

En 2025-2026, la GRC a renvoyé au Commissariat 3 dossiers référés par la commissaire sans porter d'accusations. Au 31 mars 2026, la commissaire avait interrompu ces enquêtes.

À la fin de l'exercice financier, le 31 mars 2026, il y avait 19 dossiers à l'étape de l'évaluation préliminaire, et 5 dossiers suspendus. De ces 5 dossiers, 4 étaient avec la GRC et 1 est encore suspendu en vertu du paragraphe 10.4(8) de la *Loi sur le lobbying* puisque la commissaire a pris connaissance d'une enquête parallèle en cours sur le même objet.

Évaluations de cas potentiels de non-conformité



3

Enquêtes référées à la GRC



20

Évaluations préliminaire lancées

7 en raison d'allégations externes

13 en raison de surveillance interne



4

Enquêtes interrompues



33

Dossiers fermés à l'étape de l'évaluation préliminaire

5 sans preuve d'activité de lobbying enregistrable

7 sans preuve que le seuil de la partie importante des fonctions a été atteint

7 enquêtes non nécessaires afin d'assurer le respect de la *Loi sur le lobbying*

14 enquêtes non nécessaires afin d'assurer le respect du *Code de déontologie des lobbyistes*



19

Dossiers en cours au 31 mars, 2026

19 à l'étape de l'évaluation préliminaire

Mise à jour concernant les accusations portées en 2024 en vertu de la Loi sur le lobbying

Gerald Paulin

Comme indiqué dans nos deux rapports annuels précédents, la GRC a formellement accusé Gerald Paulin en vertu de la *Loi sur le lobbying*, suite à un dossier référé à la GRC par la commissaire au lobbying en septembre 2020.

Il est allégué que M. Paulin ait non seulement omis d'enregistrer ses activités de lobbying après s'être engagé à communiquer et à ménager une rencontre avec un titulaire d'une charge publique, mais aussi d'avoir reçu un paiement conditionnel à l'issue de toute affaire qui dépend des résultats obtenus à propos d'un sujet enregistrable.

En mars 2024, les procédures ont été entamées contre M. Paulin devant la Cour de justice de l'Ontario à Thunder Bay. La prochaine étape des procédures est une audience de confirmation du procès qui devrait avoir lieu le 11 décembre 2026.

Évaluations et lettres de conformité

En plus des efforts en matière d'enquête, le Commissariat entreprend une série d'activité pour assurer la conformité avec la *Loi sur le lobbying* et le *Code de déontologie des lobbyistes*.

Tout au long de l'année 2025-2026, le Commissariat a envoyé 27 lettres de conformité à des lobbyistes afin de s'assurer du respect de diverses règles ou exigences. Ces lettres portaient sur le besoin potentiel de s'enregistrer, sur les omissions de certains sujets dans les enregistrements et sur les règles relatives aux cadeaux et aux marques d'hospitalité prévues par le Code.

Le Commissariat entreprend également des évaluations de conformité afin d'adresser les dépôts d'enregistrements et les rapports de communications tardifs. Une surveillance est effectuée pendant un an afin d'assurer la conformité de manière continue. En 2025-2026, 7 lobbyistes ont été sujets d'une surveillance.

Demandes d'exemption relative aux cadeaux et aux marques d'hospitalité

Le *Code de déontologie des lobbyistes* interdit aux lobbyistes d'offrir des cadeaux ou marques d'hospitalité — directement ou indirectement — à un fonctionnaire auprès de qui ils font ou envisagent de faire du lobbying, autre qu'un cadeau de faible valeur qui est un article en guise d'appréciation ou promotionnel et autre qu'une marque d'hospitalité de faible valeur à consommer lors d'un rassemblement en personne.

La commissaire peut accorder une exemption aux règles en matière de cadeaux et de marques d'hospitalité en tenant compte des facteurs qu'elle juge pertinents.

Au cours de l'exercice 2025-2026, le Commissariat a reçu 12 demandes d'exemptions concernant les limites aux cadeaux et/ou aux marques d'hospitalité. Alors que 7 demandes ont été acceptées — dont 4 sous certaines conditions — 4 autres ont été rejetées et 1 a été retirée.

Les demandes sont soumises au moyen d'un formulaire en ligne normalisé et sont généralement traitées dans les 10 jours ouvrables suivant la réception par le Commissariat de toutes les informations nécessaires.

Demandes d'exemption à l'interdiction quinquennale d'exercer des activités de lobbying



En 2025-26, le Commissariat a reçu 23 demandes d'exemption relatives à [l'interdiction quinquennale](#) d'exercer des activités de lobbying de la part d'ancien(ne)s titulaires d'une charge publique désignée, ce qui représente le nombre le plus élevé jamais reçu à ce jour. Une autre demande avait été reportée de l'exercice précédent.

Parmi ces 24 demandes :

- 6 ont été accordées
- 12 ont été refusées
- 4 ont été retirées
- 2 ont été reportées à 2026-27

Toutes les [exemptions accordées sont publiées](#) dans le Registre des lobbyistes, accompagnées des renseignements pertinents et des conditions qui s'y rattachent.

Les normes de service relatives aux demandes d'exemption à l'interdiction quinquennale d'exercer des activités de lobbying

 Norme de service	 Performance
Dans les 60 jours suivant la réception d'une demande dûment remplie, la commissaire fait part par courrier de sa décision d'accorder l'exemption ou de sa demande de déclarations supplémentaires*.	96 %**
Le demandeur est mis au courant de la décision finale de la commissaire dans les 30 jours suivant la présentation des déclarations supplémentaires par le demandeur.	100 %
Les exemptions accordées sont communiquées au public dans les 48 heures suivant la date d'entrée en vigueur de la décision de la commissaire.	100 %

* Lorsque la décision provisoire consiste à rejeter la demande, le demandeur se voit offrir la possibilité de fournir des renseignements supplémentaires.

** Un demandeur a reporté son entrevue de trois semaines pour des raisons personnelles, ce qui a légèrement prolongé le processus au-delà de la norme de service de 60 jours.

Faits saillants

3
enquêtes référées
à la GRC

12 demandes
d'exemption aux cadeaux
et marques d'hospitalité

27
lettres de
conformité

23 demandes
d'exemption à la
restriction quinquennale

Accroître la sensibilisation et la compréhension

Sensibilisation et éducation

Le Commissariat communique activement avec les lobbyistes, les titulaires d'une charge publique, les membres des médias et le grand public pour les sensibiliser à la *Loi sur le lobbying* et au *Code de déontologie des lobbyistes*. Ces efforts en matière de sensibilisation favorisent la compréhension et supportent la conformité à la Loi et au Code.

En 2025-2026, le Commissariat a rencontré 1 981 parties prenantes dans le cadre de 196 présentations à des lobbyistes, à des titulaires d'une charge publique, à des organisations internationales, à des étudiants, et à d'autres parties intéressées.

Présentations aux parties prenantes



1 981

Parties prenantes



Présentations

150

aux lobbyistes

12

aux titulaires d'une charge publique

34

aux autres parties intéressées

Séances d'information proactives

L'entrée en vigueur d'un seuil d'enregistrement réduit a fourni au Commissariat l'occasion idéale d'organiser de manière proactive des séances d'information. À la fin de novembre 2025, le Commissariat a tenu sa première séance intitulée « Devez-vous déclarer vos activités de lobbying ? Bien comprendre le nouveau seuil d'enregistrement », qui visait à donner un aperçu du cadre réglementaire en matière de lobbying et du seuil d'enregistrement. Au 31 mars 2026, le Commissariat avait organisé 14 des séances prévues, dont 8 en anglais et 6 en français, auxquelles ont assisté environ 500 participants.

Compte tenu du succès de ces séances, le Commissariat continuera d'offrir de manière proactive des séances d'information en plus des séances sur demande sollicitées par des particuliers ou des groupes, et explorera d'autres sujets pour de nouvelles séances régulières.

Lettres d'information

Le Commissariat a envoyé des lettres d'informations à 5 personnes dont les noms sont apparus dans les médias après avoir été embauchés par des entreprises de relations gouvernementales ou des organisations et personnes morales qui font des activités de lobbying au niveau fédéral. Ces lettres servent à informer les lobbyistes potentiels des obligations d'enregistrement et de déclaration afin de promouvoir la conformité et la transparence en vertu de la *Loi sur le lobbying*.

De plus, le Commissariat a également communiqué avec 119 titulaires d'une charge publique désignée au sujet de la restriction quinquennale d'après-mandat liée au lobbying qui s'applique dès qu'ils cessent d'occuper leurs fonctions. Comme une élection générale a eu lieu en avril 2025, la majorité de ces lettres ont été envoyées à ceux qui ne se représentaient pas ou qui n'avaient pas été réélus, afin de les informer de leurs obligations en vertu de la *Loi sur le lobbying*.

Comment rester informé

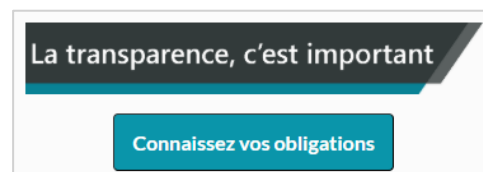
Lancées au début de l'année 2025, la page LinkedIn et la liste de diffusion par courriel du Commissariat jouent un rôle important dans l'élargissement de notre audience et l'amélioration de nos communications proactives.

Ces deux plateformes nous permettent d'atteindre efficacement les parties prenantes partout au Canada, dans les deux langues officielles. En un peu plus d'un an, notre page LinkedIn a attiré près de 728 abonnés, tandis que notre liste de diffusion a atteint 194 abonnés. Le Commissariat publie régulièrement du contenu sur LinkedIn, notamment un rappel mensuel concernant la soumission des rapports de communication. Cinq messages ont également été envoyés aux abonnés de notre liste de diffusion pour les informer des nouveaux développements, des publications et des séances d'information au cours de l'année.

En complément de ces outils, les alertes de recherche du Registre des lobbyistes permettent aux utilisateurs de créer des alertes à partir de mots-clés tels que des noms, des sujets, des institutions et d'autres critères. Chaque fois que des informations correspondant aux critères sélectionnés sont ajoutées au Registre, une notification est envoyée. En 2025-2026, 489 alertes de recherche ont été créées par 272 utilisateurs uniques, générant plus de 13 956 résultats. Cela a représenté une augmentation de 28 % du nombre de recherches et de 12 % du nombre d'utilisateurs.

Nouvelles ressources et mises à jour

Tout au long de l'année 2025-2026, le Commissariat a continué à créer ou à mettre à jour diverses ressources. En juillet 2025, la commissaire a publié une nouvelle interprétation du seuil



d'enregistrement pour les organisations et les personnes morales en ce qui concerne la « [partie importante des fonctions](#) », ainsi qu'un nouveau bulletin d'interprétation concernant la [restriction quinquennale imposée aux anciens titulaires d'une charge publique désignée en matière de lobbying](#).

Afin d'accompagner l'entrée en vigueur du nouveau seuil d'enregistrement et du bulletin d'interprétation, une page d'accueil dédiée, intitulée « [La transparence, c'est important : connaissez vos obligations](#) », a été mise en place pour aider les personnes qui ne connaissent pas ou peu les exigences du cadre fédéral en matière de lobbying.

De plus, anticipant qu'un plus grand nombre d'organisations et d'entreprises auraient besoin de s'enregistrer, le Commissariat a mis à jour son guide intitulé « [Comment enregistrer et déclarer vos activités de lobbying](#) ».

Communication avec les médias

Le Commissariat au lobbying s'engage à fournir aux médias des informations actuelles, exactes et appropriées concernant le régime de lobbying du Canada.

Demandes des médias

Au cours de l'exercice 2025-2026, le Commissariat a répondu à 98 demandes des médias, soit une hausse de 58 % par rapport à l'année précédente et le troisième volume le plus élevé jamais enregistré, juste derrière les 100 demandes reçues en 2019-2020 et les 102 de 2020-2021. Contrairement aux années de pointe précédentes qui avaient été marquées par des enjeux très médiatisés, l'activité de cette année reflète un intérêt plus large et plus soutenu pour le mandat du Commissariat.

Il convient de noter que 39 % (38) de toutes les demandes de renseignements concernaient le Registre des lobbyistes. Ces demandes portaient sur divers sujets, notamment l'aide à la navigation et recherche dans le Registre, les demandes d'extraits de données et les précisions concernant le type et l'étendue des renseignements accessibles au public.

Les questions relatives aux règles du régime canadien de lobbying, à savoir la *Loi sur le lobbying* et le *Code de déontologie des lobbyistes*, ont représenté 25 % (24) du nombre total de demandes de renseignements. Les activités de conformité, y compris les enquêtes, se sont classées en troisième position avec 14 % (14) des questions reçues, tandis que les questions concernant l'examen statutaire de la *Loi sur le lobbying* ou de ses règlements connexes ont représenté une part notable de 11 % (11).

Dans l'ensemble, la répartition des demandes de renseignements met en évidence l'intérêt continu des médias tant pour les outils de transparence que pour le cadre réglementaire qui sous-tend le régime de lobbying du Canada.

Entrevues accordées aux médias

Afin de réaffirmer son engagement en faveur de la transparence et de la responsabilité, le Commissariat a participé à 12 entrevues avec les médias, notamment dans la presse écrite, à la radio, à la télévision, dans les multimédias et par l'entremise de balados. La commissaire Bélanger a accordé 10 entrevues aux médias et des membres du Commissariat ont participé à 2 autres, pour un total de 12 entrevues.



98 demandes de médias



12 entrevues accordées aux médias

Principaux sujets des demandes

38

Registre des lobbyistes

24

Règles – Loi sur le lobbying et Code de déontologie des lobbyistes

14

Activités de conformité (y compris les enquêtes)

11

Revue de la Loi sur le lobbying et des règlements

Les objectifs communs de transparence et de responsabilité

L'expérience de longue date du Canada dans la réglementation des activités de lobbying place le Commissariat dans une position idéale pour communiquer son vécu et contribuer au discours sur la transparence et le respect des principes éthiques du lobbying auprès des représentants du gouvernement.

Des normes communes de transparence et de responsabilité en matière de lobbying soutiennent le développement de systèmes qui peuvent renforcer les démocraties. La collaboration continue avec des homologues provinciaux et internationaux offre des occasions de partager l'expertise entre participants en matière de réglementation du lobbying afin de favoriser l'existence d'institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux.

Le Réseau des directeurs et commissaires des lobbyistes

Chaque année, la commissaire Bélanger et des membres du personnel du Commissariat participent à deux rencontres avec le [Réseau des directeurs et commissaires des lobbyistes](#) (RDCL) pour partager les meilleures pratiques et faire le point sur leurs régimes respectifs.

Cette année, la réunion en personne s'est tenue à Saint-Andrews, au Nouveau-Brunswick, du 29 septembre au 1er octobre 2025. Les membres ont partagé de l'information et des techniques visant à rejoindre les lobbyistes qui ne sont peut-être pas informés de leurs obligations respectives. Parmi les autres sujets abordés figuraient les périodes d'interdictions d'activités de lobbying pour les anciens titulaires d'une charge publique, les récents développements juridiques et une exploration plus approfondie des seuils d'enregistrement.

Les membres ont également convenu que le Commissariat organiserait désormais la réunion virtuelle annuelle du RDCL. Comme les années précédentes, la réunion virtuelle annuelle de 2026 s'est tenue en février.



En plus de ces réunions, les membres du RDCL ont publié un [communiqué de presse conjoint](#) en faveur de la modernisation de la Loi proposée par la commissaire fédérale Bélanger, à la suite de sa comparution devant le comité parlementaire dans le cadre de l'examen législatif de la *Loi sur le lobbying*.

Le Conseil sur les lois en matière d'éthique gouvernementale (COGEL)

Le Conseil sur les lois en matière d'éthique gouvernementale (COGEL) est une organisation professionnelle basée en grande partie aux États-Unis et au Canada pour les régulateurs gouvernementaux et autres travaillant dans le domaine de l'éthique, des élections, de l'accès à l'information, du lobbying et du financement des campagnes.

Une fois de plus, la commissaire Bélanger a fait le point sur les développements dans le contexte canadien du lobbying fédéral canadien lors de la table ronde sur le lobbying qui se tient virtuellement chaque année en mai.

L'Organisation de coopération de développement économique (OCDE)



L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) est une organisation internationale qui aide les gouvernements à collaborer afin d'améliorer le bien-être économique et social.

En mars 2026, la commissaire et la directrice, Enregistrement, politiques et affaires publiques se sont joints à des dirigeants du monde entier à l'occasion du [Forum mondial sur l'intégrité et la lutte anti-corruption de l'OCDE](#) (disponible en anglais seulement), afin de discuter de questions liées à l'amélioration et à la transparence.

Ils ont également assisté à la réunion annuelle en personne du Réseau des autorités de réglementation du lobbying de l'OCDE, au cours de laquelle la commissaire a présenté un exposé intitulé « Concevoir des seuils d'enregistrement efficaces pour le lobbying : ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas, et pourquoi ».

Activités parlementaires

La commissaire au lobbying rend compte au Parlement par l'intermédiaire du [Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique](#) (ETHI). En 2025-2026, la commissaire Bélanger a témoigné devant le Comité à deux reprises.

Séance d'information

Tout d'abord, le 10 octobre 2025, la commissaire Bélanger a été invitée à une séance d'information avec les nouveaux membres du Comité permanent sur l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels, et de l'éthique (le Comité ETHI). Au cours de son témoignage, la commissaire Bélanger s'est dit satisfaite de constater que le Comité avait l'intention d'étudier la *Loi sur le lobbying*, comme le prévoyait la motion adoptée le 17 septembre, et elle se réjouissait de pouvoir appuyer le Comité dans ses travaux visant à cerner les modifications législatives et réglementaires importantes. La commissaire a également plaidé en faveur d'un nouveau processus de financement afin de préserver l'indépendance des agents du Parlement.

Au cours de la réunion, le président du Comité a invité la commissaire à soumettre une liste de témoins proposés ainsi que des statistiques sur les enregistrements et rapports de communication pour la période de 2015 à 2025, qu'elle a transmises au greffier du comité dans les jours qui ont suivi.

Examen prévu par la Loi sur le lobbying

Le 9 mars 2026, le Comité ETHI a entamé son [examen législatif tant attendu de la Loi sur le lobbying](#). La commissaire Bélanger a été invitée en tant que premier témoin pour présenter ses [21 recommandations](#) visant à moderniser et à améliorer la Loi. À cette occasion, la commissaire a exprimé son vif espoir que cette étude débouche sur des améliorations à la *Loi sur le lobbying*. Au cours de la réunion, le président a indiqué qu'il s'attendait à ce que le Comité souhaite que la commissaire revienne à la fin de l'étude pour passer en revue ce que le Comité aura entendu au cours de celle-ci.

Au moment de la publication du présent rapport annuel, le [Comité avait tenu cinq réunions](#) et entendu 17 témoins, dont des organismes provinciaux de réglementation du lobbying, l'OCDE et la GRC.

Faits saillants

1 981 personnes se sont jointes à une session d'info

196 présentations

10 entrevues avec les médias

119 lettres d'information

2 comparutions parlementaires

Fonctionnement du Commissariat

Un excellent lieu de travail

**MEILLEUR
MILIEU DE
TRAVAIL
2026**

En 2025, le Commissariat s'est classé au premier rang parmi 85 ministères et organismes fédéraux dans le classement inaugural des meilleurs milieux de travail de la fonction publique publié par l'*Ottawa Citizen* ([Ottawa Citizen's inaugural Best Public Service Workplaces ranking](#), disponible en anglais seulement).

Ce classement repose principalement sur l'analyse des commentaires issus du [Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2024 \(SAFF\)](#) et évalue les organisations selon 10 indicateurs clés de rendement, notamment la gestion, la santé et la sécurité, l'équilibre travail-vie personnelle, l'accessibilité et l'engagement global des employés.

L'*Ottawa Citizen* a souligné que la clarté du mandat du Commissariat, son effectif restreint et hautement mobilisé, ainsi que la qualité du leadership exercé par la commissaire au lobbying expliquent ce résultat en tête du palmarès fédéral. Comptant environ 33 employés au moment du sondage, le Commissariat a obtenu une note globale de 77,94, la plus élevée parmi toutes les organisations évaluées.

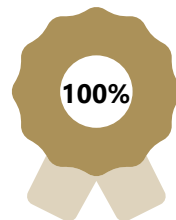
Cette reconnaissance reflète l'engagement commun du personnel et de la direction à favoriser un milieu de travail respectueux, inclusif et responsable. Elle met également en lumière la solide culture organisationnelle du Commissariat et son attachement à l'excellence dans l'exécution de son mandat, soit promouvoir la transparence et l'intégrité des activités de lobbying fédéral dans l'intérêt de la population canadienne.



Ont confiance dans la haute direction et reconnaissent que celle-ci montre l'exemple par leur comportement



Savent comment leur travail contribue à aux objectifs de leur organisation



Se sentent respectés et recommanderaient leur organisation comme un excellent lieu de travail



Ont le sentiment que leur bon travail est reconnu éthique



Se sentent valorisés et qu'ils peuvent s'exprimer librement sans craindre de représailles ni de répercussions négatives sur leur santé mentale

Ressources limitées

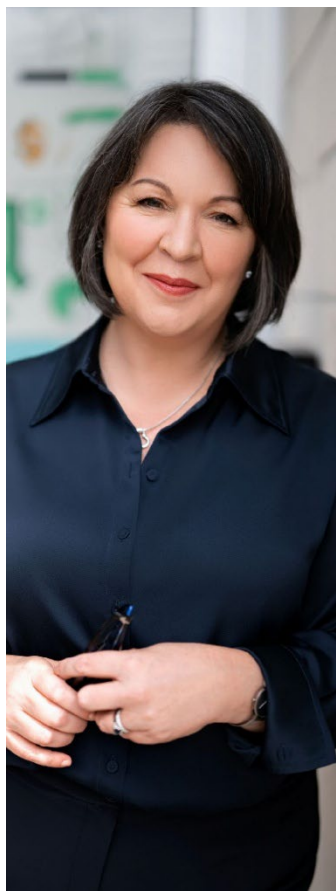
Le budget total du commissariat pour l'exercice était d'environ 6,4 millions de dollars. Environ 4,9 millions de dollars sont consacrés aux salaires et aux avantages sociaux, ce qui laisse un budget de fonctionnement d'environ 1,5 million de dollars. De ce montant, près de 700 000 dollars servent à l'obtention de services auprès d'autres organisations fédérales, notamment en matière de ressources humaines, de finances, d'approvisionnement et de technologies de l'information.

Sans surprise, nous n'avons pas été soumis à l'examen exhaustif des dépenses en raison de notre budget très modeste. Néanmoins, le Commissariat est très attentif à la gérance des ressources dont nous disposons. La hausse constante des coûts — notamment ceux liés aux technologies de l'information, aux licences et à l'infrastructure nécessaires au fonctionnement du Commissariat — exerce une pression croissante sur notre budget et limite notre flexibilité dans l'affectation des fonds.

Par ailleurs, le Commissariat est soumis aux mêmes exigences en matière de reddition de comptes que les grands ministères. Cependant, ces rapports ne tiennent pas compte de la taille et des capacités en ressources des micro-organisations comme la nôtre, avec seulement 35 employés.

La commissaire continue de souligner les défis que pose le modèle actuel de financement des agents du Parlement. Le fait de devoir demander notre financement par l'entremise d'un portefeuille ministériel compromet l'indépendance des agents. Il conviendrait d'envisager un nouveau modèle de financement qui reconnaisse et renforce l'indépendance des agents du Parlement. Un tel modèle devrait néanmoins demeurer assujéti à la surveillance parlementaire.

Regard sur l'avenir



Au cours de l'exercice 2026-2027 et au-delà, le Commissariat continuera de soutenir la saine gouvernance et la confiance envers les institutions fédérales en renforçant la réglementation canadienne de lobbying. Notre travail restera ciblé sur la transparence et l'éthique des activités de lobbying, ainsi que sur leur conformité à la *Loi sur le lobbying* et au *Code de déontologie des lobbyistes*.

L'une des principales priorités pour l'année à venir sera de soutenir le Parlement, par l'entremise du Comité ETHI, dans son étude de la *Loi sur le lobbying*. Nous mettrons à contribution notre expertise et notre expérience afin d'aider les parlementaires dans leur examen du cadre législatif, dans le but de veiller à ce qu'il demeure efficace, pertinent et adapté à l'évolution des attentes en matière de transparence et de responsabilité. De plus, nous partagerons avec le Secrétariat du Conseil du Trésor de possibles mises à jour du *Règlement sur l'enregistrement des lobbyistes*.

Au cours de la dernière année, nous avons déployé des efforts considérables pour renforcer nos activités de sensibilisation auprès des lobbyistes actuels et potentiels, ainsi que pour rejoindre de nouvelles parties prenantes. Dans cette optique, nous continuerons de favoriser la conformité en améliorant la connaissance et la compréhension de la Loi et du Code. Cela inclut notamment la mise à jour de diverses ressources d'information, y compris des avis consultatifs, afin de simplifier et d'en accroître la clarté pour les parties prenantes.

Parallèlement, nous maintiendrons une fonction solide en matière de conformité et d'application de la Loi. Cela consiste notamment à vérifier que les personnes inscrites, les lobbyistes et les anciens titulaires d'une charge publique désignée respectent leurs obligations, ainsi qu'à mener des enquêtes au besoin pour garantir la conformité.

Nous continuerons également à chercher des moyens d'améliorer le Registre des lobbyistes, tant pour ceux qui consultent le Registre que pour ceux qui sont tenus d'y déclarer leurs activités de lobbying.

À l'interne, nous restons déterminés à maintenir notre haut niveau de performance qui apporte de la valeur aux Canadiennes et Canadiens. Nous continuerons de favoriser une culture de travail fondée sur la collaboration, l'innovation et le respect, tout en soutenant nos employés dans le développement des compétences, des connaissances et de l'engagement nécessaires à l'atteinte de l'excellence.



Priorités

- **Examen législatif de la Loi sur le lobbying**
Appuyer le comité ETHI à élaborer des recommandations visant la modernisation de la Loi
- **Mise à jour des avis consultatifs**
Améliorer la clarté

Annexe

Rapports de communication – D'une année à l'autre

Année	Total
2025-2026	39 879
2024-2025	31 096
2023-2024	34 497
2022-2023	30 690
2021-2022	24 689
2020-2021	29 044
2019-2020	18 986
2018-2019	23 378
2017-2018	23 330
2016-2017	21 973
2015-2016	11 976
2014-2015	13 571
2013-2014	11 757
2012-2013	11 656
2011-2012	11 490
2010-2011	11 148
2009-2010	8 049
2008-2009	5 333

Nombre total d'enregistrements uniques par exercice financier

Année	Total
2024-2025	8 829
2023-2024	8 444
2022-2023	7 681
2021-2022	6 987
2020-2021	6 820
2019-2020	6 347
2018-2019	6 426
2017-2018	5 918
2016-2017	5 404
2015-2016	4 487
2014-2015	4 278
2013-2014	4 213
2012-2013	4 072
2011-2012	4 167
2010-2011	4 479
2009-2010	4 744

Lobbyistes actifs par exercice financier

Année	Total
2024-2025	8 934
2023-2024	8 922
2022-2023	8 531
2021-2022	8 097
2020-2021	7 954
2019-2020	7 512
2018-2019	7 351
2017-2018	7 135
2016-2017	6 651
2015-2016	6 415
2014-2015	6 321
2013-2014	6 351
2012-2013	6 301
2011-2012	6 416
2010-2011	6 503
2009-2010	6 634

Lobbyistes actifs par type par exercice financier

Année	Lobbyistes salariés Organisations	Lobbyistes salariés Entreprises (personnes morales)	Lobbyistes conseils
2024-2025	4 309	2 944	1 681
2023-2024	4 286	2 959	1 677
2022-2023	4 120	2 832	1 579
2021-2022	3 945	2 690	1 462
2020-2021	3 820	2 646	1 488
2019-2020	3 587	2 499	1 426
2018-2019	3 559	2 384	1 408
2017-2018	3 576	2 227	1 332
2016-2017	3 422	2 000	1 229
2015-2016	3 303	1 968	1 144
2014-2015	3 168	2 043	1 110
2013-2014	3 145	2 107	1 099
2012-2013	3 083	2 146	1 072
2011-2012	3 130	2 178	1 108
2010-2011	3 264	2 107	1 132
2009-2010	3 323	2 114	1 197